CONFÉRENCES GESTION DE LA FORMATION ET RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

Loi seniors : anticiper les obligations, diagnostiquer et négocier un plan d'action

L'emploi des salariés en seconde partie de carrière devient un sujet de négociation et de suivi pour les entreprises. Les directions des ressources humaines doivent objectiver leur situation identifier les obligations qui les concernent et engager un dialogue social sur un thème peu documenté. Les données existent rarement sous une forme directement exploitable. Cette masterclass de deux heures fait le point sur les obligations attendues et sur la façon de s'y préparer. Champ des entreprises concernées contenu possible d'un accord ou d'un plan d'action indicateurs de suivi et calendrier sont passés en revue. Les participants repartent avec une trame de diagnostic à conduire en interne.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,29 jour — 2 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 400 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Responsables ressources humaines et responsables formation ainsi que directeurs des relations sociales juristes en droit social et dirigeants.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer les entreprises concernées par les obligations relatives aux seniors
- Conduire un diagnostic de la situation des salariés en seconde partie de carrière
- Identifier les thèmes à couvrir par un accord ou un plan d'action
- Définir des indicateurs de suivi exploitables par la direction
- Préparer le calendrier de négociation et l'information des représentants du personnel

03 Programme détaillé

M1 Comprendre l'enjeu et le périmètre

- Qui est concerné et pourquoi
- Contexte de l'emploi des salariés expérimentés
- Entreprises entrant dans le champ des obligations
- Articulation avec les autres obligations de négociation
- Rôle des représentants du personnel
- À retenir : La première étape consiste à vérifier si l'entreprise entre dans le champ avant d'engager toute démarche.

M2 Poser le diagnostic

- Objectiver avant de négocier
- Pyramide des âges et projection des départs
- Accès à la formation selon l'âge et suivi des entretiens professionnels
- Conditions de travail et usure professionnelle
- Extraction et fiabilisation des données sociales
- Cas pratique : Construction du diagnostic d'une entreprise à partir d'un extrait de ses données sociales.

M3 Accord plan d'action et suivi

- Passer aux engagements
- Thèmes pouvant figurer dans un accord ou un plan d'action
- Actions de formation et d'aménagement de fin de carrière
- Transmission des savoirs et missions de tutorat
- Indicateurs de suivi et calendrier de mise en œuvre
- Atelier : Sélection des thèmes et des indicateurs d'un plan d'action adapté à son entreprise.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 400 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr